

Enquête publique

ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de PERMIS UNIQUE introduite par Electrabel SA, Boulevard Simon Bolivar, 34 à 1000 Bruxelles, ayant pour objet la construction et l'exploitation de 2 éoliennes et de tous leurs auxiliaires et de la modification sensible du relief du sol sur le territoire de la commune de Namur à proximité de la sortie 16 de l'autoroute E411/A4, Rue des Platanes à 5100 NAMUR (Wierde) sur les parcelles cadastrées ou l'ayant été : 23e division, section B n°151A, 49D.

L'ensemble du dossier est consultable à l'adresse suivante : www.namur.be

Onglet : « Je trouve – Enquêtes publiques »

Toute personne souhaitant obtenir des explications techniques sur le projet, peut contacter :			
<u>Le demandeur :</u>		Electrabel SA Boulevard Simon Bolivar, 34 à 1000 Bruxelles Tél. : M. De Decken : 0494/46.50.01	
<u>Le Fonctionnaire technique :</u>		Monachino Giuseppe Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur Tél : 081/715.300 – Réf : 40416	
<u>Le Fonctionnaire délégué :</u>		Tournay Marc Place Léopold, 3 à 5000 Namur Tél : 081/246.111 – Réf : 4/PU3/2020/2125504	
<u>L'Administration communale d'Assesse :</u>		Service Environnement Tél : 083/63.68.57	

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
29/10/2020	05/11/2020	Administration communale d'Assesse Le 07/12/2020 à 12H00	Collège communal Esplanade des Citoyens 4 5330 Assesse environnement@assesse.be

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Les Fonctionnaires technique et délégué sont conjointement compétents pour connaître de la présente demande de permis unique.

Le dossier de demande de permis peut être consulté durant la période d'enquête :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 (fermé le vendredi), au service environnement – Administration communale, Esplanade des Citoyens 4 à 5330 Assesse et ce, **UNIQUEMENT sur rendez-vous** (24 heures avant – tél : 083/63.68.57) ainsi que le samedi matin de 9h00 à 11h30. Au vu des conditions sanitaires, merci de privilégier la consultation en ligne via le lien ci-dessus.

Le port du masque est obligatoire et maximum 1 personne par consultation.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Assesse, le 28 octobre 2020

la Directrice générale f.f.,

V. ROSIER



Le Bourgmestre,

J.-L. MOSSERAY